

En parlant des droits et des libertés de l'homme et de l'intérêt général à l'égard de la paix et du bien-être, je suis particulièrement conscient des intérêts parallèles des Nations Unies et des Eglises et autres organisations. Les institutions qui incarnent les croyances religieuses et philosophiques de l'humanité ont beaucoup à dire sur les nombreuses questions que nous étudions.

Je souligne ainsi, avec la plus grande satisfaction, l'intention de Sa Sainteté le Pape Paul VI de visiter les Nations Unies et de s'adresser à l'Assemblée générale. Il sera le bienvenue non seulement en sa qualité de chef religieux mais aussi en tant qu'homme dont la largeur d'esprit à l'égard des autres confessions religieuses est remarquable et a été payée de retour.

Sa décision de venir ici s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par son illustre prédécesseur, le Pape Jean XXIII, qui, dans son Encyclique "Pacem in terris", a exprimé avec lucidité et avec une vision prophétique les droits inhérents à la condition de l'homme dans ses relations avec la société humaine et dans son désir ardent de paix. Sa visite témoigne de sa confiance dans le rôle vital que les Nations Unies sont appelées à jouer dans les affaires mondiales et de l'appui qu'il y prête.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai passé en revue quelques-uns des problèmes mondiaux que, selon nous, cette Assemblée doit maintenant étudier. Les mesures que nous prenons relativement à ces problèmes et l'empressement que nous mettons à prendre nos responsabilités et à faire face aux situations qui se présentent à nous, dépendent de nos moyens et de notre désir de parvenir à un consensus sur les lignes de conduite et les initiatives.

Comment y parvenir? Quelle est la meilleure façon d'aborder le problème du pouvoir de décision des Nations Unies en 1965? Il semble y avoir deux réponses possibles à cette question. L'une voudrait que les membres pensent en termes d'arguments, de votes et de victoires à inscrire dans les dossiers. Cette voie, à notre avis, mène au cynisme et à la frustration.

L'autre approche serait pour les Nations Unies de penser en termes d'engagements et de responsabilités partagées - en d'autres mots, de s'efforcer d'atteindre, dans leurs délibérations, le sens de l'effort et le sens des responsabilités dont les gouvernements font preuve dans la conduite de leurs propres affaires internes. Cette voie, selon nous, est pleine de promesse et mène au progrès.